**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 06 AVRIL 2021**

**PRESENTS** : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, M. POUGET, Mme PHIPPEN,

M. CANDON, M. SEGERS, Mme CIRINA, M. SEBELOUE, Mme FORTIN,

Mme GENIESSE-GAUTIER, Mme PATUREL, Mme FIRMIN, Mme JOURDA,

M. CROZET-JOURDAIN, M. DECAUX, M. BAUCHE, M. BASSET, Mme ALVES

**ABSENT** : M. BENARD

**SECRETAIRE** : Mme BLOURDIER

Emargement du compte rendu du 09 Mars :

- Point 1-1) Il faut lire opération 10050, compte 2031 : 8 208 € et non 5 736 €.

- Question autour de la table : info donnée par M. CROZET -JOURDAIN : il faut lire « panneau pocket » et non « panopocket ».

**Membres du conseil d’administration du CCAS :**

**Présents** : M. LE DIGABEL, Mmes PHIPPEN, FORTIN, PATUREL, MABILLE, VINCE,

MM. CANDON, MARQUAIS

**Pouvoir** : Mme WALLAYS à Mme PHIPPEN

**I – DELIBERATIONS :**

* 1. **COMPTE DE GESTION 2020 DE MME LE RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET CCAS (Centre Communal d’Action Sociale)**

**Rapporteur :** M. le Maire, Président du Conseil d’Administration

Le conseil d’administration doit statuer sur l’ensemble des opérations effectuées par le comptable municipal du 01 Janvier au 31 Décembre 2020.

Section de Fonctionnement :

 - Dépenses : 8 829.93 €

 - Recettes : 12 200 €

Le conseil d’administration approuve, à l’unanimité, le compte de gestion dressé pour l’année 2020 par le receveur municipal visé et certifié par l’ordonnateur.

**1-2**) **COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2020 DU CCAS : APPROBATION**

**Rapporteur :** Mme PHIPPEN, Vice-Présidente du Conseil d’Administration

Le conseil d’Administration du centre communal d’action sociale (CCAS) lors de sa réunion du 15 Mars 2021 a étudié le CA 2020 qui fait apparaître un résultat de 3 370.07 €.

Aucune remarque n’a été effectuée par les membres.

La parole est donnée à Mme PHIPPEN, vice- présidente du CCAS pour la lecture des résultats du CA 2020 qui fait apparaître :

Section de Fonctionnement :

 - Dépenses : 8 829.93 €

 - Recettes : 12 200.00 €

 Résultat : + 3 370.07 €

L’excédent reporté au 01 Janvier 2020 était de 3624.93 € soit un résultat net au 31 Décembre 2020 de 6 995 € (détaillé comme suit : 3370.07 € résultat 2020 + 3624.93 € excédent au 01 Janvier 2020).

Avant le vote, le président quitte la salle

Désignation par les membres d’un président de séance.

Madame PHIPPEN est élue à l’unanimité.

Après délibération, le conseil d’administration, approuve, à l’unanimité, le compte administratif 2020 du CCAS.

Après le vote, Monsieur le Maire revient dans la salle.

* 1. **AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET CCAS 2020**

**Rapporteur**: **Mme PHIPPEN**

 Avant le vote du Budget Primitif 2021, il est nécessaire de procéder à l’affectation des résultats. Pour

 cela, il faut tenir compte des reports et des restes à réaliser à savoir :

 - Résultat du compte administratif 2019 : 3 624.93 €

 - Résultat de l’exercice 2020 : - 3 370.07 €

 Total : 6 995.00 €

 Considérant que le BP du CCAS ne comprend qu’une section de fonctionnement, l’excédent de

 fonctionnement global cumulé sera reporté à la ligne 002 : 6 995 €.

 Après délibération, les membres du conseil d’administration :

 - DECIDENT d’affecter l’excédent de 6 995.00 € à la ligne 002 du BP 2021.

 Vote : Pour à l’unanimité

* 1. **BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2021 : APPROBATION**

**Rapporteur**: Mme PHIPPEN, Vice- Présidente du Conseil d’Administration

Le conseil d’administration du CCAS réuni le 15 Mars 2021 a décidé de reconduire pour 2021 les actions suivantes :

 - FACILITER le maintien à domicile des personnes par les actions suivantes :

 - Contrat présence verte : prise en charge de :

 5 €/mois aux personnes imposables,

 10 €/mois aux personnes non imposables de la ligne 14 de l’avis d’imposition

 100% des frais d’installation,

 - Portage des repas à domicile avec une attribution de 1.10 €/repas aux personnes non

 imposables.

 - ATTRIBUER un bon de Noël aux Courcelloises et Courcellois de plus de 66 ans

 au 31 Décembre 2020 d’un montant de 27 €.

 - FACILITER l’accès à la culture par une participation de 0.30 € par ticket de

 cinéma.

 Un projet est en cours d’une nouvelle action au CCAS : participation de 0.30 €/ticket de

 piscine

La parole est donnée à Mme PHIPPEN, vice- présidente du CCAS qui présente le BP 2021.

Le Budget Primitif est arrêté en recettes et Dépenses à 18 995 € €.

Le conseil d’administration approuve, à l’unanimité le BP 2021 du CCAS.

* 1. **COMPTE DE GESTION 2020 DE MME LE RECEVEUR MUNICIPAL, BUDGET COMMUNAL.**

**Rapporteur** : M. le Maire

Le conseil municipal doit statuer sur l’ensemble des opérations effectuées par le comptable municipal du 01 Janvier au 31 Décembre 2020 avant le vote du compte administratif.

 **Section de Fonctionnement**  **Section d’Investissement**

 Dépenses : 982 468.57 € Dépenses : 195 376.87 €

 Recettes : 1 139 086.26 € Recettes : 110 886.55 €

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le compte de gestion dressé pour l’exercice 2020 par le receveur municipal visé et certifié par l’ordonnateur.

* 1. **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMUNAL : APPROBATION**

**Rapporteur**: Mme CIRINA

La situation des comptes a été examinée et étudiée par la commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 30 Mars 2021.

Présentation aux membres du conseil des chiffres du CA 2020 qui font apparaître :

 **Section de Fonctionnement**  **Section d’Investissement**

 Dépenses : 982 468.57 € Dépenses : 195 376.87 €

 Recettes : 1 139 086.26 € Recettes : 110 886.55 €

 + 156 617.69 € - 84 490.32 €

Résultat cumulé 2020 : + 72 127.37 €

Report excédent 2019 : Fonctionnement : + 746 064.00 €

 Investissement : + 128 318.51 €

RAR 2020 : - 148 850.00 €

Résultat net au 31.12.2020 : **797 659.88 €**

**A reporter au 002 recettes fonctionnement BP 2021**

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle.

Désignation d’un président de séance : Mme CIRINA.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le compte administratif 2020.

Après le vote, M. le maire revient dans la salle.

* 1. **AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET COMMUNAL**

**Rapporteur** : Mme CIRINA

 Avant le vote du budget primitif 2021, il est nécessaire de procéder à l’affectation des

 résultats.

 Pour cela, il faut tenir compte des reports et des restes à réaliser à savoir :

 **FONCTIONNEMENT** **INVESTISSEMENT**

 Ligne 002 du CA 2020 : 746 064 € Ligne du 001 du CA 2020 : 128 318.51 €

 Résultat exercice 2020 : 156 617.69€ Résultat exercice 2020 : -84 490.32 €

 + 902 681.69 € + 43 828.19 €

 RAR 2020 : dépenses - 148 850.00 € -105 021.81 €

 Considérant que la section d’investissement présente un besoin de financement de

 105 021.81 € :

- le résultat de fonctionnement (902 681.69 €-105 021.81 €) de + 797 659.88 € sera

 affecté à la ligne 002 du BP 2021.

- le résultat de la section d’investissement de + 43 828.19 € sera affecté ligne 001 en

 recettes d’investissement du BP 2021.

- le besoin de financement de la section d’investissement de – 105 021.81 € sera affecté

 au compte 1068 du BP 2021.

Vote : Pour  à l’unanimité.

* 1. **TAXES COMMUNALES : VOTE DES TAUX**

**Rapporteur** : M. le Maire

Afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale, à compter du 01 Janvier 2021, la taxe d’habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l’Etat.

En contrepartie, le taux de Taxe Foncière pour le Bâti du Département (20.24 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière pour le Bâti est de 37.64 % (soit le taux communal 2020 : 17.40 % + le taux départemental de 2020 :

20.24 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de Taxe Foncière pour le Bati soit :(taux communal 2020 : 17.40 % + 20.24%) = 37.64 %.

Après concertation, il est décidé, après délibération :

 - de ne pas augmenter les taux d’imposition en 2021 et donc de les porter à :

 - Taxe Foncière bâti : 17,40% (taux communal)

 20.24% (taux départemental

 37.64%

 - Taxe Foncière non bâti : 75.78 %

Le produit fiscal attendu s’élève à 640 801 €.

Vote : Pour à l’unanimité

* 1. **VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

 **Rapporteur**: M. le Maire

La commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 30 Mars 2021 a étudié les nombreuses demandes de subventions parvenues à la commune.

La commune de Courcelles Sur Seine ayant repris à sa charge les demandes de subventions sportives, il est nécessaire de réévaluer le montant annuel.

Trois subventions sportives sont concernées pour cet ajout : Gym pour Tous, ASC Courcelles Foot et Courcelles Danse.

Après délibération le conseil municipal propose les subventions suivantes :

 - Associations Courcelloises : 16 300 €

 - Associations extérieures : 1 010 €

 - Voyages scolaires et réserves : 650 €

 **TOTAL**  : 17 960 €

1. ASSOCIATIONS COURCELLOISES :

- Anciens combattants : 650 €

- Amicale des Retraités : 1100 €

- Association les Loisirs : 1100 €

- Foyer Pour Tous : 1100 €

- Association parents d’élèves : 650 €

- MVCG Eure Seine Normandy : 100 €

- un Monde tout en Couleurs : 1100€

- Gym pour Tous : 1200 €

- ASC Courcelles Foot : 9000 €

- Courcelles Danse : 300 €

 **TOTAL**: **16 300€**

B – ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

- Amicale hôpital St Jacques : 100 €

- Amis des monuments sites de l’Eure : 50 €

- La Croix Rouge unité locale de Gaillon : 150 €

- la Prévention Routière : 100 €

- la Sauvegarde de l’Environnement : 50 €

- les Papillons Blancs : 50 €

- SPAE : 50 €

- CFAIE  : 315 € (7 jeunes x45 €)

- BTP CFA Evreux : 45 €

- Vie et Espoir : 50 €

- AFSP (Assoc. Contre la Sclérose en Plaques) : 50 €

 **TOTAL**: **1010 €**

C - VOYAGES SCOLAIRES : **650 €**

**Vote**: 16 voix Pour

Ne participent pas aux votes : M. LE DIGABEL et M. BASSET en raison de leur fonction de Président d’Association.

* 1. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021**

 **Rapporteur** : Mme CIRINA

La commission « Budget Finances » lors de sa réunion du 30 Mars 2021 a arrêté les propositions du BP 2021 soumises à votre approbation.

Concernant l’investissement, les opérations programmées pour 2020 ont toutes été réalisées.

Pour 2021 les opérations principales suivantes sont programmées :

 - Poteaux incendie

 - Archives Mairie 2ème pièce

 - Création salle mariage/conseil

 - Sanitaires école maternelle

 - Vidéoprotection caméras

 - Ecole numérique

 - Cabinet médical

 - Eclairage chemin du Breuil (nouvelle voie route des Champs)

Il est proposé que le vote soit effectué :

 - par section pour le fonctionnement

 - par opération pour l’investissement

Mme CIRINA présente le Budget Primitif 2021 arrêté à :

**I - Section de Fonctionnement** :

 - Dépenses : 1 952 260.20 €

 - Recettes : 1 952 260.20 €

Vote : Pour à l’unanimité

**II – Section d’Investissement :**

- Dépenses :  905 490.00 €

- Recettes :  905 490.00 €

**Vote par opération :**

- Opération 10044 : Poteaux incendie - 15 116 € - Vote : Pour à l’unanimité

 - Opération 10045 : Archives mairie 2ème pièce – 20 331 € - Vote : Pour à l’unanimité

 - Opération 10046 : Création salle mariage/conseil – 498 598 € -

 Vote : 2 abstentions et 16 voix Pour

 - Opération 10047 : Sanitaires école maternelle – 17 886 € - Vote : Pour à l’unanimité

- Opération 10048 : Vidéoprotection caméras – 19 866 € -

 Vote : 2 abstentions et 16 voix Pour.

 - Opération 10049 : Ecole numérique – 20 000 € - Vote : Pour à l’unanimité

 - Opération 10050 : Cabinet médical – 13 000 € - Vote : 1 abstention et 17 voix pour

Mme ALVES demande pourquoi les travaux n’ont pas été faits il y a trois ans quand la commune a rénové le bâtiment.

Monsieur le Maire lui répond que ces travaux étaient une remise en conformité.

M. BASSET se demande comment contractualiser avec des médecins pour être sûr que d’éventuels médecins ne partiront pas quelques mois après.

M. BAUCHE et le Maire lui répondent que de toute façon si on ne construit pas, on n’aura pas de médecins ; et ce n’est qu’une étude. Ce projet de dépôt de permis a été soumis à l’approbation du conseil municipal.

 - Opération 10051 : Eclairage chemin du breuil – 21 000 € - Vote : Pour à l’unanimité

- Opération ONA (Opération Non Affectées) : 48 450 € - Vote : Pour à l’unanimité

- Opération OPFI : (Opérations Financières) : 82 413 € - Vote : Pour à l’unanimité

* 1. **DEMANDE DE SUBVENTION « CLASSE NUMERIQUE » : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE.**

 **Rapporteur** : Mme BLOURDIER

 Suite à la délibération du 09 Mars 2021 concernant le projet de « classe numérique », il est nécessaire de la reprendre car deux devis ont été ajoutés à ce programme.

Pour rappel, l’entreprise RESOLOGIK avait proposé un devis d’un montant HT de 10 145.60 € que la commission scolaire avait validé le 08 Mars 2021 ainsi que le conseil municipal dans sa séance du 09 Mars 2021.

Deux nouveaux devis sont proposés pour compléter l’opération :

- la société RESOLOGIK pour un montant de 273 € HT,

- la société EDUMOOV pour un montant de 57 €

 Le montant total de cette opération s’élève à 10 475.60 € HT.

Madame le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

 - RETENIR le nouveau montant qui s’élève à 10 475.60 € HT,

 - RETENIR les sociétés pour l’achat de l’installation du matériel

 numérique,

- SOLLICITER les services départementaux de l’Education Nationale

 pour la subvention,

- AUTORISER M. le Maire à signer les bons de commande dès réception de l’attribution de subvention,

- INSCRIRE les crédits au budget primitif 2021.

**Vote** : Pour à l’unanimité

* 1. **SIEGE : ECLAIRAGE NOUVELLE VOIE « ROUTE DES CHAMPS»**

**Rapporteur** : M. SEGERS

Par mail du 01 Avril 2021, le SIEGE a fait parvenir à la commune le coût estimatif des travaux d’éclairage public isolé dans la nouvelle voie « Route des Champs ».

Le montant prévisible des travaux s’établit ainsi :

 - Investissement : 42 000 € avec participation communale qui s’élève à 21 000 €,

 - Fonctionnement : 0 €

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le projet présenté par le SIEGE pour les travaux d’éclairage public de la

 nouvelle voie « Route des Champs»,

 FIXER la participation financière de la commune à :

 - Investissement à 60% soit 21 000 € pour le programme EIP2,

- S’ENGAGER à verser la somme due sur la base du coût réel des travaux au

 comptable du SIEGE,

- AUTORISER M. le Maire à signer la convention de participation financière à intervenir entre le SIEGE et la commune,

- CONFIRMER l’inscription des crédits nécessaires au BP 2021 compte 2041582 en investissement.

 Vote : Pour à l’unanimité

 **II – INFORMATIONS DIVERSES :**

* Infos de M. le Maire :

 - La société « SKYTECH » devait s’implanter sur la commune de Courcelles S/Seine. Malheureusement, au mois de Janvier, M. le Maire a su qu’elle s’implantait sur la commune du Val d’Hazey.

- Site des Pérelles : Une réunion va avoir lieu dans 15 jours/3 semaines pour faire un point sur les travaux engagés.

M. Basset demande s’il y a une traçabilité des matériaux. M. le Maire répond qu’il faut demander à M. LEDUC, responsable de IKOS Environnement.

- FIPD : Le dossier de sécurité vidéo protection a été monté avec l’adjudant MOULIN et a été validé par la gendarmerie. Nous sommes en attente des subventions.

- Point des vaccinations COVID : De plus en plus de rendez-vous sont pris en passant par la Mairie.

- Devis en cours pour des panneaux indicateurs et mobilier urbains : bancs, tables, poubelles

* Info de Mme BLOURDIER :

- Information concernant la garderie à l’école Claude Monet pour certains enfants après les annonces faites du gouvernement. Les horaires sont 8 h30 -12 h et 13 h30 -16 h30.

* Info de M. POUGET :

- Enquête publique COLAS du 29 Mars au 26 Avril. Le conseil municipal devra se prononcer 15 jours au plus tard après la fin de l’enquête.

* M. BASSET a entendu parler d’un grand projet concernant 350 hectares. Il voudrait plus de renseignements à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu’une réunion aura lieu à la salle des fêtes prochainement avec le conseil municipal et les représentants de Seine Eure Agglo pour présenter ce projet.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.